



Association romande des informaticiens
Case postale 110 - 1001 Lausanne
Contact : 079 / 639 99 10
Courriel : ari-web@freesurf.ch
URL : <http://www.ari-web.ch>

Procès-verbal

Assemblée générale extraordinaire

Le 24 novembre 2006, Hôtel Royal-Savoy, Lausanne à 17 :00 heures

Présidence : Yves Fauth, président

Procès-verbal : François Wollner, secrétaire ad hoc désigné.

Le président ouvre la séance à 17 :05 heures.

1. Il constate que la convocation a été envoyée dans les délais statutaires.

Il constate qu'aucune demande de modification de l'ordre du jour n'a été proposée. Il est ainsi adopté tacitement.

Il propose de nommer M. G.-A Clerc scrutateur ce que l'intéressé et l'assemblée acceptent tacitement.

Le président constate que plus de 10% des membres sont présents selon la liste signée des présences (18 membres ont signé la feuille de présence).

L'assemblée est ainsi constituée formellement et elle délibère valablement.

Le président rappelle que les scrutins se font à la majorité des voix exprimées.

2. Admission de nouveaux membres : par acclamations, l'assemblée approuve l'admission des nouveaux membres suivants (art. 15 aSt) sur proposition du comité :

- M. Valentin Bornand, Renens
- M. Fabio Ciuffani, Noville
- M. Marc Mongenet, Bière
- Mme Anne Possoz, Lausanne
- M. Pascal Neyerlin, Morges
- Monsieur Albert Rossier, Vessy

3. Toilettage des statuts : le projet est publié depuis plusieurs semaines. Trois membres ont posé des questions par écrit. Il leur a été répondu en détail. La discussion n'est pas demandée. La nouvelle version des statuts est approuvée par 18 voix et 1 abstention, aucune opposition.

4. Programme 2007 : les manifestations de l'exercice 2007 auront lieu aux dates suivantes : 24.11.2006 (programme, budget, statuts), 30.03. (Hermès), 8.06. (AG et visite) et 30.11.2007 (AG budget).



Association romande des informaticiens

Case postale 110 - 1001 Lausanne

Contact : 079 / 639 99 10

Courriel : ari-web@freesurf.ch

URL : <http://www.ari-web.ch>

5. Budget 2007 : Mme F. Bersier présente deux variantes de budget, l'une laissant un excédent de recettes (A) de CHF 170.00 avec 3 repas/manifestations, l'autre (B) avec 2 manifestations/repas avec un excédent de CHF 1'670.00.

L'assemblée approuve à l'unanimité la variante A avec 3 repas.

L'assemblée donne la compétence à l'unanimité au comité de prendre les mesures éventuelles restrictives selon la situation financière du moment.

6. Organe de révision : l'assemblée nomme à l'unanimité M. G. Mermod comme 1^{er} réviseur pour un mandat d'une année, M. G.-A. Clerc 2^{ème} réviseur pour un mandat de deux ans et M. F. Ciuffani comme suppléant et futur 2^{ème} réviseur.
7. Divers : la parole n'est pas demandée-

Le président lève la séance à 17 :55 heures.

Lausanne le 10 décembre 2006

François Wollner, secrétaire hoc